



**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT DU 15 RABII II 1441 (12 DECEMBRE 2019)**

\*\_\*\_\*

**I - Le conseil a examiné les projets de décrets suivants :**

**1. Projet de décret n° 2.19.1020** complétant le décret n° 2.02.382 du 6 jourmada I 1423 (17 juillet 2002) relatif aux attributions et à l'organisation du Ministère de l'Education Nationale.

**Approuvé.**

**2. Projet de décret n° 2.19.971** instituant des taxes parafiscales au profit de l'Agence Nationale de la Sécurité Routière.

**Approuvé sous réserve de tenir compte des observations de forme soulevées à son sujet.**

**3. Projet de décret n° 2.19.1023** complétant le décret n° 2.19.719 du 4 safar 1441 (3 octobre 2019) pris pour l'application de la loi n° 98.15 relative au régime de l'assurance maladie obligatoire de base et de la loi n° 99-15 instituant un régime de pensions pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non salariées exerçant une activité libérale, en ce qui concerne les Sages-Femmes et les Kinésithérapeutes.

**4. Projet de décret n° 2.19.1024** complétant le décret n° 2.19.769 du 4 safar 1441 (3 octobre 2019) pris pour l'application de la loi n° 98.15 relative au régime de l'assurance maladie obligatoire de base et de la loi n° 99-15 instituant un régime de pensions pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non salariées exerçant une activité libérale, en ce qui concerne les Adouls.

**Approuvés.**

**II - Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le Conseil a approuvé la proposition de nomination de la Directrice Générale du Groupe Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises.**

\*\_\*\_\*

**A l'issue des travaux du Conseil, le gouvernement a tenu une réunion consacrée pour examiner six (6) propositions de loi émanant des membres du Parlement et arrêter sa position à leur sujet. Il a décidé d'approuver trois d'entre elles.**